



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

16 MAI 2024

PROJET DE RÉSOLUTIONS

1^{ère} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport moral pour l'année écoulée, approuve ce rapport.

2^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier, approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés.

3^{ème} résolution

En conséquence l'Assemblée donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus de leur gestion à tous les membres du Comité.

4^{ème} résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter au poste report à nouveau du fonds de dotation, le résultat de l'exercice.

5^{ème} résolution

L'Assemblée générale approuve le projet de budget pour 2024.

6^{ème} résolution

L'Assemblée générale approuve la grille de cotisations suivante pour 2025 :

Cotisation de base	150€
Cotisation retraités	115€
Cotisation «Pack Diplôme»* (promotion 2024)	150 € pour 3 ans*
Cotisation jeunes (3 dernières promotions)	75€
Cotisation jeunes (entre 3 et 6 ans)	105€
Cotisation couples ENPC	200€
Cotisation Scolarité complète – Élèves-ingénieurs	50€
Cotisation Scolarité complète - Élèves formations courtes	25€

Ces tarifs restent inchangés par rapport aux tarifs 2024 et introduisent une nouvelle cotisation « Scolarité complète » pour les élèves mastériens.

**Conditions d'application du « Pack Diplôme » : le « Pack Diplôme » s'adresse aux jeunes diplômés en 2024. Tout diplômé éligible qui le souhaite peut accéder à ce tarif préférentiel de 150 € valable 3 ans à condition de régler son adhésion pendant le 1er semestre de l'année 2025, soit entre le 01/01/2025 et le 30/06/2025.*

7^{ème} résolution

L'Assemblée générale prend acte de l'élection comme membres du Comité de : Manuel **Astier**, Anne **Daire**, Régis **Damour**, Emmanuelle **Debourdeaux**, Laure **Girodet**, Julie **Kleinhans**, Herminie **Metzger**

8^{ème} résolution

L'Assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités légales de publicité ou autres. ■